

A Mme ou M. le Maire

Objet : Mise en place de la nouvelle organisation de la semaine scolaire

Madame, Monsieur,

Bien que continuant à mener des actions nationales et locales pour tenter de faire évoluer la rédaction du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, le SNUipp-FSU Somme est également attentif aux conditions de mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans les communes du département.

En effet, après avoir interrogé des collègues dans les 42 communes du département concernées depuis septembre 2013, nous sommes en mesure d'identifier les clés d'une organisation réussie et les causes de difficultés.

Dans les rares communes où la mise en place de la nouvelle organisation de la semaine se déroule bien, le détenteur de la compétence scolaire a toujours engagé une véritable concertation, tant au niveau des horaires que de l'organisation des activités, avec les enseignants et les parents d'élèves. Cette prise en compte des avis de chacun, et notamment des professionnels de l'éducation que sont les enseignants, associée à la mise en place d'activités de qualité (adaptées à l'âge des élèves et avec un personnel compétent), permet d'espérer un réel bénéfice pour les élèves.

C'est pourquoi nous nous adressons à vous aujourd'hui. En effet, vous êtes en mesure de mettre en place les conditions de cette réussite pour le bien des élèves fréquentant les classes de votre commune. Nous vous demandons donc, si ce n'est déjà fait, de prendre en compte les avis des enseignants de votre commune concernant la mise en place de cette nouvelle organisation, notamment (mais pas seulement) en ce qui concerne les horaires et l'utilisation des classes.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en notre attachement aux valeurs du service public d'Éducation Nationale et aux droits de ses personnels.

Caroline Corre Maryse Lecat Stéphane Magnier
Co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU Somme

A Cca